

## ÉDITORIAL (Français/English)

### **Démocratie et bonne gouvernance comme préalable à la paix et au développement durables en Afrique**

L'absence de la paix et le sous-développement sont probablement les problèmes les plus épineux auxquels les peuples africains sont confrontés depuis l'indépendance. Au cours des deux premières décennies de l'indépendance de l'Afrique, les institutions financières internationales (IFIs) comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) étaient favorables aux 'dictatures de développement' en Afrique. Leur argument était qu'un véritable 'État de développement' devait être un État autoritaire. En d'autres termes, un État autoritaire était mieux placé qu'un État démocratique pour promouvoir le développement socio-économique sur le continent.

De nombreux spécialistes en sciences politiques et juridiques avaient également endossé l'idée d'une oligarchie développementaliste ou modernisante. Le soutien aux 'dictatures de développement' sous formes de régimes militaires ou à partis uniques accompagnait les programmes d'ajustement structurel (PAS) qui avaient été conçus par la Banque mondiale et le FMI comme une panacée aux problèmes de développement économique de l'Afrique. Ils avaient été inspirés par les pays d'Asie orientale bien connus comme les 'dragons asiatiques' qui avaient fait de remarquables progrès sur le plan du développement économique alors même qu'ils étaient sous des régimes autoritaires.

Vers la fin de la décennie 1970, il était évident que les gouvernements africains avaient échoué dans la réalisation de leurs promesses de développement. De manière unanime, les peuples d'Afrique, les gouvernements occidentaux et les IFIs avaient conclu à la défaite de ces 'dictatures de développement'. Le concept de 'gouvernance' allait alors remplacer les PAS comme un 'préalable' au bénéfice des dons et autres crédits de la part des institutions de Bretton Woods. Il est intéressant de noter qu'à l'origine, la 'gouvernance' se referait à la gestion des affaires de l'État ou à l'exercice pratique du pouvoir et de l'autorité dans la conduite des affaires publiques. L'accent était mis sur la redevabilité, la lutte contre la corruption, et la liberté d'expression. C'est seulement dans une communication présentée lors d'une conférence sur le développement économique sponsorisée par la Banque mondiale en 1992 que Boeninger estimera que la gouvernance était identique au 'bon gouvernement'. Même alors, elle ne signifiait pas nécessairement une 'gouvernance démocratique' étant donné que la démocratie et la gouvernance continuaient de représenter deux mondes différents.

Pour plusieurs chercheurs africains en sciences sociales, la ‘gouvernance’ ou la ‘bonne gouvernance’ était inacceptable si elle n’était pas également une gouvernance démocratique. Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) qui est un groupe de réflexion de premier ordre comprenant les chercheurs africains en sciences sociales avait alors mis sur pied un institut sur la gouvernance démocratique au début des années 1990. Les chercheurs africains en sciences sociales ont contribué sans ambages au changement du discours sur la gouvernance aux plans national, régional et international.

Après des décennies d’autoritarisme, les dirigeants africains étaient également tombés d’accord sur le fait qu’une bonne gouvernance devait être aussi une gouvernance démocratique. L’Union africaine (UA) qui a remplacé l’Organisation de l’unité africaine (OUA) accorde une grande importance à la gouvernance démocratique.

Dans le préambule de l’Acte constitutif de l’UA qui avait été adopté à Lomé au Togo au mois de juillet 2000 et qui était entré en vigueur au mois de mai 2002, les Chefs d’État et de gouvernement des États-membres de l’UA affirmaient qu’ils étaient ‘déterminés à promouvoir et à protéger les droits de l’homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, et à garantir la bonne gouvernance et l’État de droit’.

L’Acte constitutif prévoit que les objectifs de l’UA sont entre autres de ‘promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance’. D’autre part, l’un des principes majeurs de l’UA est le respect des principes démocratiques, des droits de l’homme, de l’État de droit et de la bonne gouvernance. Une relation très étroite existe indiscutablement entre la démocratie, le respect des droits de l’homme, la constitution, et l’État de droit. Cette relation est aussi soulignée dans la déclaration sur la création du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) (2001) et dans la déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d’entreprise (2002) qui est l’instrument fondateur du Mécanisme africain d’évaluation par les pairs (MAEP).

L’UA a adopté plusieurs autres documents en vue de promouvoir la bonne gouvernance. Ces documents incluent le Protocole à la Charte africaine sur la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples (adopté en 1998 et entré en vigueur en 2003), la Convention de l’UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (adoptée le 11 juillet 2003 et entrée en vigueur le 5 août 2007) et surtout la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG).

L’adoption de cette CADEG à Addis Abeba en Ethiopie le 30 janvier 2007 et surtout son entrée en vigueur le 15 février 2012 constituait un événement sans précédent, historique et un miracle étant donné qu’il avait été favorisé par les mêmes dirigeants qui étaient régulièrement condamnés pour leur gestion autoritaire et corrompue de la chose publique.

Le préambule de la CADEG souligne l'engagement, la détermination, et la farouche volonté des dirigeants de l'UA de promouvoir et d'œuvrer pour l'émergence d'une culture favorable à la démocratie, aux élections et à la bonne gouvernance en Afrique. Dans la CADEG, la démocratie requiert le respect des droits de l'homme, la suprématie de la Constitution et l'État de droit, la séparation des pouvoirs, l'égalité de genre, la participation populaire à travers le suffrage universel et le pluralisme politique qui sous-entend l'existence des partis politiques de l'opposition. Le développement de la démocratie exige aussi une certaine culture politique et de la paix.

Le lien entre la démocratie et la paix est d'une importance capitale pour un continent confronté à de nombreux conflits. La paix favorise la création d'un environnement propice à la démocratie et inversement. La violence et la guerre sont des ennemis de la démocratie. Par ailleurs, les pays africains ont plusieurs fois organisé des élections depuis leur accession à l'indépendance sans que ces élections ne conduisent pour autant à la consolidation de la démocratie. Par conséquent, l'un des objectifs de la CADEG est de promouvoir des élections démocratiques. Ces élections devraient être régulières, libres, équitables, transparentes et crédibles sous la conduite des institutions électorales nationales compétentes, indépendantes et impartiales.

Tout comme la déclaration du NEPAD sur la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise qui l'avait sans aucun doute inspirée, la CADEG adopte une conception holistique de la gouvernance, laquelle est à la fois politique, sociale, économique et d'entreprise. Elle insiste sur la gouvernance politique qui devrait être une bonne gouvernance et une gouvernance démocratique qui suppose la transparence et une démocratie participative, l'accès à l'information, la liberté des médias, la redevabilité dans la gestion des affaires publiques, et une justice indépendante tout en excluant la corruption.

Au sens large, la démocratie et la bonne gouvernance constituent un préalable à la paix et au développement durables qui sont étroitement liés. La paix et le développement durables sont inconcevables sans démocratie ni bonne gouvernance en Afrique. Cependant, leur promotion exige une production constante des connaissances qui contribuent à l'amélioration des politiques sur le continent. Les chercheurs africains devraient assumer leur responsabilité sociale consistant en la production d'un savoir qui contribue à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance qui sont extrêmement importantes pour la renaissance africaine.

La Revue africaine de la démocratie et de la gouvernance (RADG) est une revue de l'Institut pour la démocratie, la gouvernance, la paix et le développement en Afrique (IDGPA) qui est reconnu en République Démocratique du Congo (RDC) et en Afrique du Sud. Cette revue bilingue (français-anglais), multi-, inter- et transdisciplinaire est examinée par les pairs et constitue une réponse intellectuelle africaine aux problèmes majeurs des peuples africains

qui concernent surtout la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et le développement.

Toutes les contributions à ce premier numéro de la revue tournent ainsi autour de la démocratie et de la gouvernance. Quatre articles portent sur la démocratie et la gouvernance politique, un article sur la gouvernance économique et financière et un autre sur la gouvernance d'entreprise.

Jean-Pierre Mbelu Babanya aborde l'épineuse question des terres et celle des ressources naturelles en RDC. Il explique comment la convoitise des terres congolaises par les gouvernements et les entreprises étrangers a nourri des guerres répétitives pour s'assurer une mainmise sur le Congo. Son principal argument est celui d'un complot international contre la souveraineté de la RDC, un complot ourdi par l'élite capitaliste dominante et quelques 'minorités périphériques' intéressées dans la perpétuation du 'chaos' dans ce pays doté d'immenses ressources naturelles.

Pour sa part, Babatunde Fagbayibo souligne le rôle de la jeunesse dans la démocratisation du continent. Il justifie le désenchantement de la jeunesse par les mauvaises conditions politiques et économiques qui prévalent en Afrique. Pour lui, affirmer continuellement que les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain reste un slogan creux dès lors que rien n'est fait et qu'il n'existe pas d'engagements sérieux pour préparer les jeunes à assumer valablement leurs responsabilités. Son article examine plusieurs voies pour renforcer l'activisme de la jeunesse africaine, y compris par la maîtrise des technologies modernes, en vue de faire progresser l'Afrique sur la voie du changement sociopolitique. Il soutient que la responsabilité première en ce qui concerne l'articulation et la définition de l'agenda de la jeunesse et la réalisation de nobles objectifs et idéaux tels que la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et le développement incombe d'abord à la jeunesse du continent.

André Mbata Mangu fait le diagnostic du 'syndrome du troisième mandat' et la tendance de plusieurs présidents africains en exercice à se comporter comme des monarques, à se cramponner au pouvoir et à diriger leurs pays de manière inconstitutionnelle. Le résultat en est que certaines 'Républiques' constitutionnelles ou de droit se transforment progressivement en 'monarchies' de fait étant donné que nos présidents préfèrent mourir au pouvoir ou du moins s'y maintenir le plus longtemps possible. L'auteur en appelle à la fin des 'monarchies présidentielles' établies et celles qui se construisent encore dans l'indifférence totale et même avec la bénédiction de certains leaders 'démocratiques' étrangers. Il rappelle aux peuples africains leur devoir de s'opposer à l'établissement ou à la consolidation de ces 'monarchies présidentielles' en même temps qu'il conseille aux dirigeants et à leurs associés de cesser de torpiller l'État de droit étant donné qu'il existe une 'vie après la présidence'.

Etienne Mutabazi élargit la question de la bonne gouvernance politique lorsqu'il examine, de manière assez critique, l'important rôle que joue le procureur dans le procès pénal devant le Tribunal pénal international pour le

Rwanda (TPIR). Partant de certaines affaires déjà portées et tranchées par le TPIR, il aboutit à la conclusion que le procureur a constamment abusé de son pouvoir par manque d'indépendance, de professionnalisme et de redevabilité.

Emile Muadimanga Ilunga réfléchit sur la 'sous-bancarisation' ou le sous-développement du système bancaire en RDC. Son article porte ainsi sur la gouvernance économique et financière. L'auteur examine les causes du sous-développement du système bancaire, ses effets néfastes sur le développement économique et les remèdes possibles en vue de l'établissement d'un système bancaire efficace en RDC.

Yves-Junior Manzanza et Justin Monsenepwo se penchent plutôt sur la gouvernance d'entreprise lorsqu'ils abordent la question de la participation des salariés à la gestion des entreprises comme une forme avancée de la démocratie en droit (du travail) comparé allemand, français et congolais. Partant de l'analyse de la codétermination en droit comparé et se fondant particulièrement sur les modèles allemand et français, leur article met en évidence les avantages de ce mécanisme et recommande son instauration en droit congolais du travail qui institue une simple représentation des salariés et non leur participation à la gouvernance ou à la gestion de l'entreprise.

La RADG constitue une plateforme pour la production des connaissances et l'échange d'idées en vue de promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et le développement en Afrique. Le savoir ainsi produit devrait assister tous ceux qui sont intéressés à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance que ce soit au niveau national, sous-régional ou continental.

Au moment où sort le premier numéro de la Revue, je voudrais remercier tous les collègues qui ont contribué à sa réalisation, particulièrement ceux qui ont aimablement accepté de faire partie du Comité et du Conseil de rédaction, ceux qui ont examiné les articles, ainsi que tous les autres qui ont soutenu cette initiative, je ne saurais oublier les membres de l'IDGPA.

La RADG est la première revue scientifique africaine bilingue et multidisciplinaire des sciences sociales et humaines publiée en RDC. La publication d'une revue scientifique de ce niveau, dans les conditions qui existent actuellement dans le pays et sur le reste du continent, constitue une tâche bien onéreuse.

C'est la raison pour laquelle je tiens d'ores et déjà à exprimer ma gratitude à toutes les personnes physiques et morales qui se joindront à nous pour nous assister afin d'inscrire cette œuvre dans la durée et de garantir la pérennité de cette entreprise intellectuelle qui est si importante pour le devenir de notre continent et de notre peuple.

**André Mbata Mangu**  
Rédacteur en chef